

1 – Emprunteur

Nom : Prénom :
Adresse :
Tél. :
E-mail :

Statut : Bibliothèque
École
Autre (préciser)

reconnais avoir emprunté le/les jeux suivants :

n° 1 : n°9.....
n° 2 : n°10.....
n° 3 : n°11.....
n° 4 : n°12.....
n° 5 : n°13.....
n° 6 : n°14.....
n° 7 : n°15.....
n° 8 :

ce jour

Ces jeux devront être rendus impérativement à la MDL à Mende au plus tard le à 17h00.

2 – Modalités d'emprunt

2.1 – Les jeux

Les jeux sont réservés aux collectivités telles que les écoles, les bibliothèques, les centres de loisirs, les crèches, etc...

2.2 – Durée du prêt

Les jeux peuvent être prêtés pour une durée de **6 semaines, de date à date, vacances incluses**. Au-delà de ce délai, si la collectivité a besoin de plus de temps pour mener son travail, il est impératif de demander une prolongation du prêt auprès de la MDL.

2.3 – Quota de prêt

Pour chaque établissement scolaire ou collectivité, il est consenti un prêt maximum de 15 jeux.

2.4 – Perte ou détérioration

En cas de perte ou de détérioration de documents, la collectivité emprunteuse s'engage à racheter les documents manquants ou défectueux, conformément à la convention conclue entre elle et le Conseil Départemental.

A Mende, le